

Ne sacrifions pas l'apprentissage sur l'autel des économies budgétaires

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 24.10.29

Paris, 8 octobre 2024

Contacts presse

Jean-Côme Delerue 01 47 63 31 31 06 77 64 40 78 jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky 01 47 63 31 31 06 73 19 57 64 pwicky@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 2

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Le gouvernement s'apprête-t-il à tuer la poule aux œufs d'or ? L'action conduite en faveur de l'apprentissage est l'une des grandes réussites des politiques publiques de ces dernières années. Cette filière de formation, qui offre un taux d'insertion dans l'emploi de 12 points supérieur (75%) à celui de la filière classique (63%), s'est considérablement développée jusqu'à atteindre près d'un million de contrats d'apprentissage.

Et pourtant, le gouvernement envisage de raboter l'accompagnement financier de toutes les entreprises qui forment un apprenti, sans distinction de taille, en le faisant passer de 6000 euros à 4500 euros.

Certes l'U2P regrette que les déficits publics se soient accumulés au fil des années et partage l'impérieuse nécessité de réduire les dépenses publiques. Pour autant, l'apprentissage ne peut pas être une variable d'ajustement budgétaire. L'effort de formation consenti par les entreprises au profit des apprentis doit au contraire être assimilé à un investissement, qui profite à l'ensemble de la collectivité nationale en ce qu'il combat le chômage, et qui mérite donc une compensation financière adaptée. L'Etat ne finance-til pas à 100% l'enseignement sous statut scolaire ?

L'U2P rejoint le Premier ministre quand il appelle à combattre les effets d'aubaine et invite pour cela à revenir à la situation d'avant 2020 quand les entreprises de plus de 250 salariés étaient exclues du dispositif d'aide à l'apprentissage. Qui peut affirmer qu'une entreprise du CAC 40 a autant besoin d'une aide à l'apprentissage que la TPE de moins de 10 salariés ? L'économie s'élèverait à plus d'un milliard d'euros.

En parallèle, le gouvernement s'apprêterait également à réduire les exonérations de charges sur le salaire des apprentis, s'orientant vers une double peine : moins d'aide et plus de charges.

Quant aux propositions visant à supprimer certaines exonérations de charges au niveau du SMIC, l'U2P y voit un pari risqué qui mériterait à tout le moins une évaluation branche professionnelle par branche professionnelle, voire entreprise par entreprise. La vraie solution pour améliorer le pouvoir d'achat des Français qui travaillent viendra d'une réforme d'ensemble définissant de nouvelles sources de financement de notre protection sociale, à l'instar de la création de la CSG dans le passé, de façon à alléger le coût du travail.

Au total, l'U2P appelle le Premier ministre à ne pas se déjuger et à abandonner toutes mesures du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale qui tendraient à créer de nouvelles charges ou contraintes sur le tissu des TPE et PME françaises. Toute autre politique reviendrait à jouer avec le feu.



Le Président de l'U2P Michel Picon a ajouté : « Je rappelle que les TPE, au-delà de leur contribution essentielle à la formation des apprentis, sont de loin les entreprises les plus créatrices d'emploi avec un solde positif de plus de 220.000 emplois entre 2008 et 2017 quand les grandes entreprises en perdaient plus de 240.000. Et la tendance se poursuit. Casser cette dynamique serait une folie. »

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 24.10.29

Paris, 8 octobre 2024



Contacts presse

Jean-Côme Delerue 01 47 63 31 31 06 77 64 40 78 jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky 01 47 63 31 31 06 73 19 57 64 pwicky@u2p-france.fr

PAGE 2 SUR 2

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).